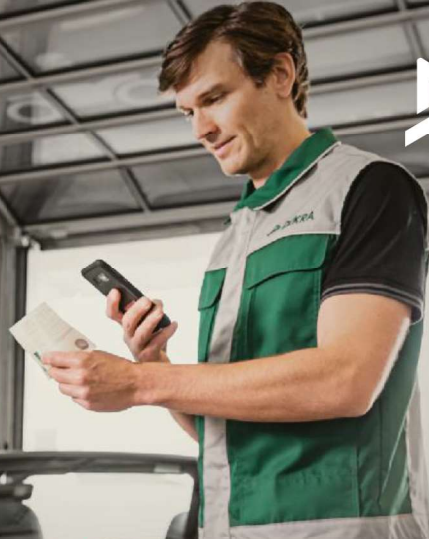


# Formation initiale EXPLOITANT DE CENTRE Véhicules Légers



## OBJECTIF :

Apporter les compétences émises par le ministre chargé des transports, concernant la formation d'Exploitant de centre VL, prévu au point D. de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.

### METHODES PEDAGOGIQUES

Nos formateurs sont des experts dans la pédagogie et dans le contrôle technique des véhicules légers.

Formation théorique en salle (apprentissage en situations réelles de travail)

Alternance de leçons, d'exercices et de mises en situations

**DEKRA est certifié QUALIOP1**

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### MAÎTRISE DE LA RÉGLEMENTATION :

#### Les acteurs du contrôle technique

- ▶ Connaître les différents acteurs et leurs missions

#### Les textes réglementaires

- ▶ Connaître les différents documents réglementaires
- ▶ Connaître le site *Légifrance*
- ▶ Connaître le site *OTC*

#### Les véhicules et le contrôle technique

- ▶ Connaître les véhicules soumis au CT
- ▶ Connaître les calendriers de passage
- ▶ Connaître les types de contrôle et leur validité

#### L'agrément du contrôleur

- ▶ Connaître les exigences réglementaires pour être contrôleur technique automobile
- ▶ Connaître les modalités d'agrément
- ▶ Connaître les exigences de maintien de qualification
- ▶ Connaître les exigences en cas de modification d'agrément du contrôleur

#### L'agrément du centre de contrôle

- ▶ Connaître les exigences en cas de modification d'agrément
- ▶ Connaître les responsabilités civiles ; pénales et administratives du centre

### La maintenance des matériels de contrôle

- ▶ Connaître les exigences de maintenance et de vérification des différents matériels de contrôle
- ▶ Connaître les dispositions réglementaires en cas de panne de matériel

### L'outil informatique et les liaisons informatiques

- ▶ Connaître les documents définissant les exigences applicables aux logiciels de contrôle
- ▶ Connaître les exigences de maintenance de l'outil informatique

### Qualité, exploitation des indicateurs et surveillance

- ▶ Connaître l'organisation d'un système qualité
- ▶ Connaître les différents processus de surveillance

### Réalisation d'un contrôle technique

- ▶ Connaître le processus de réalisation d'un contrôle technique
- ▶ Connaître le processus de réalisation d'une contre-visite sur un véhicule
- ▶ Connaître le processus de réalisation d'un contrôle complémentaire

### ÉVALUATION DE FIN DE FORMATION

- ▶ Examen théorique continu sur tablette



## OBJECTIF DE LA FORMATION

Apporter les compétences émises par le ministre chargé des transports, concernant la formation d'Exploitant de centre VL, prévu au point D. de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié

## PUBLIC VISÉ

Exploitants de centre de contrôle VL

## PRÉREQUIS

▶ Etre exploitant de centre VL

## DURÉE DE LA FORMATION

5 jours (35heures) en salle

## LIEUX DE LA FORMATION

Présence sur 5 sites en France :

- ▶ Massy (91)
- ▶ Saint Laurent de Mure (69)
- ▶ Yvrac (33)
- ▶ Portet sur Garonne (31)
- ▶ Cesson Sévigné (35)
- ▶ + D'autres lieux selon l'année

## PROGRAMMATION

Veillez nous contacter pour les prochaines dates

## NATURE DE LA FORMATION

Acquisition et développement des compétences

## VALIDATION VISÉE

▶ Attestation de fin de formation

## TARIF ET INSCRIPTION

Nous contacter

## CONTACT

Tél. : 01 30 69 52 52 (choix 5)

[formation@dekra.com](mailto:formation@dekra.com)

DEKRA Services France  
Formation CT DEKRA CAMPUS

Agrément 11.92.21015.92  
Centre d'affaires La Boursidière - Bât. H  
Rue de la Boursidière  
92350 Le Plessis Robinson – 01 30 69 52 52 Choix 5

[www.ctdekracampus.fr](http://www.ctdekracampus.fr)

[formation@dekra.com](mailto:formation@dekra.com)

